

# Règlement de la tombola sans obligation d'achat

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Loterie>

## « Grand Jeu Tombola ID2B 2023 »

### Article 1 – DÉNOMINATION ET DÉROULEMENT

La société ID2B au capital de 10 000, 00 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro B 801 871 716 dont le siège social est situé au 2, bis, rue des Bois ZI des Bois, TORFOU, 49660 SÈVREMOINE (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023, une tombola pour animer ses portes ouvertes.

La tombola gratuite est sans obligation d'achat et ouverte à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

Les billets de tombola seront distribués gratuitement et sans obligation d'achat dans l'entreprise.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### Article 2 – PARTICIPATION

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est organisé le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 dans l'entreprise participante ID2B.

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- Participation aux portes ouvertes de l'entreprise
- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Remplir le bulletin de participation et le glisser dans l'urne

A l'issue du jeu sera procédé un tirage au sort d'un gagnant. Ce dernier sera contacté par téléphone. Le gagnant devra alors confirmer son adresse mail afin de recevoir la dotation mise en jeu.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant par mail à l'adresse suivante : [contact@id2b.fr](mailto:contact@id2b.fr) ou par téléphone au 02 41 71 43 94.

### Article 3 – RÈGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet de la tombola dans l'entreprise.

Il est également possible de demander la communication du règlement complet de la tombola sur simple demande à l'adresse mail suivante : [contact@id2b.fr](mailto:contact@id2b.fr) avant le vendredi

31 avril 2023.

## **Article 4 – LOT POUR L’OPÉRATION**

ID2B-met en jeu la dotation suivante :

- Par tirage au sort : 500€ de remise sur le prochain devis réalisé au sein de l’entreprise

## **Article 5 – CHANGEMENT**

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

## **Article 6 – MODALITÉ DE REMISE DU LOT**

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l’acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur : [www.id2b.fr](http://www.id2b.fr), sur le compte Instagram id2bpaysage et sur la page Facebook ID2B.

A ce titre, le gagnant du la tombola autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l’acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin de la tombola, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

## **Article 7 – RESPONSABILITÉ DE L’ORGANISATEUR**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

## **Article 8 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données collectées pour la participation au jeu font l’objet d’un traitement informatisé par la Société Organisatrice. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d’un droit d’accès ainsi que d’un droit d’information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d’opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, en contactant par mail à l’adresse suivante : [contact@id2b.fr](mailto:contact@id2b.fr) ou par téléphone au 02 41 71 43 94.

## **Article 9 – GESTION**

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l’application du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d’aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

## **Article 11 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La seule participation au jeu implique l’acceptation, par le participant, de l’intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, par mail à l’adresse suivante : [contact@id2b.fr](mailto:contact@id2b.fr) ou par téléphone au 02 41 71 43 94.

## **Article 12**

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Torfou le 01/03/2023